

TROIS RECOURS DÉPOSÉS CONTRE LA DÉMOLITION DU JARDIN DES HALLES

16 avril 2010

<http://www.batiweb.com/i/actualites/15825/halles.jpg>

Afin de contester la démolition du jardin des Halles, trois recours ont été déposés vendredi au tribunal administratif de Paris, selon des sources concordantes. Le projet est prévu pour le mois de juin dans le cadre du monumental chantier de transformation de ce quartier parisien.

Trois recours ont été déposés vendredi au tribunal administratif de Paris pour contester la démolition du jardin des Halles. Les trois recours sont accompagnés d'un "référé" pour demander en urgence la suspension de l'exécution des travaux, a annoncé vendredi à l'AFP Me Cyril Laroche, avocat de plusieurs plaignants, dont l'association Accomplir. *"Nous présentons ce recours car nous sommes totalement opposés au projet de réaménagement du jardin qui nous paraît vraiment injustifié sachant que le jardin actuel donne largement satisfaction à ses usagers, extrêmement nombreux"*, a déclaré Elisabeth Bourguinat, de l'association Accomplir. *"On aurait tout à fait pu se contenter d'une rénovation au lieu de tout casser jusqu'au toit du Forum (des Halles, ndlr), en abattant 343 arbres au passage"*, a-t-elle ajouté.

Accomplir, qui rassemble une centaine d'habitants des 1er et 11e arrondissements, conteste la légalité du permis de démolir de la Ville portant sur ce jardin. Elle a donc déposé ce recours pour excès de pouvoir qui s'accompagne d'un "référé suspension" visant l'exécution du permis, a précisé Me Laroche. Un autre recours a été formé par des habitants du quartier voisins du jardin (9 personnes). Un troisième recours, pour les mêmes motifs, *"a été déposé par Mme Claude Lalanne, l'auteur du jardin Lalanne (lui aussi voué à démolition) et par Mme de Miller"*, la veuve d'Henri de Miller, le sculpteur qui a réalisé la fameuse tête devant l'église St-Eustache, place René Cassin, selon l'avocat.

Monumental

Selon lui, le maire de Paris Bertrand Delanoë peut solliciter l'obtention et délivrer le permis de démolir s'il a préalablement été autorisé par le conseil municipal, *"mais cela n'a pas été le cas"* en l'espèce. Les plaignants invoquent un autre argument: si l'architecte des bâtiments de France (habilité à se prononcer sur l'impact d'un projet de démolition sur les monuments historiques proches) a bien apprécié les effets de la démolition du jardin sur l'église St Eustache et la fontaine des Innocents, *"il ne l'a pas fait pour la Bourse du Commerce et la colonne de l'ancien hôtel de Soissons accolé à cette Bourse du commerce"*, précisent-ils.

Le Conseil de Paris a voté le 30 mars la poursuite des opérations pour le réaménagement des Halles, monumental projet de rénovation urbaine au coeur de Paris dont les travaux ont commencé le 12 avril (travaux d'adaptation de la voirie), le début de la démolition étant annoncé en mai-juin. Il avait aussi mis à l'ordre du jour le bilan de la commission d'enquête publique qui avait donné un avis favorable en

janvier mais assorti de trois réserves. La mairie a estimé avoir levé les réserves, la principale portant sur la place René-Cassin qui sera conservée, d'après elle.